

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID: 090-249000241-20190704-2019_05_02-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

2019-05-02 Budget Assainissement collectif-Attribution emprunt 2019

Rapporteur: Jean Claude TOURNIER

Vu la délibération n° 2019-03-04D du 11 avril 2019 relative au vote du BP 2019 du budget assainissement collectif,

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 2 500 000 euros sur le budget assainissement collectif.

Cet emprunt sera destiné à financer :

- La réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt (besoin de financement de 1 200 000 €)
- La station et le réseau de Froidefontaine (besoin de financement de 1 000 000 €)
- Le réseau de Florimont (besoin de financement de 200 000 €)
- Le réseau des Fonteneilles à Beaucourt (besoin de financement de 100 000 €)

Au vu des offres reçues, le Conseil communautaire décide de retenir celle de la Banque des Territoires pour une durée de 40 ans à un taux révisable indexé sur le taux du livret A.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires,

- D'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :
 - pour un montant de 2 500 000.00 € (deux millions cinq cent mille euros),
 - un taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du Livret A,
 - un taux d'intérêt appliqué Livret A + marge de 0,75% soit un taux initial de 1,50 %,
 - sur une durée de 40 ans,
 - des remboursements trimestriels,
 - un mode d'amortissement constant,
 - des frais de dossier de 1 500 €,
- d'autoriser le Président à signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Christian RAY

Ch